

SPANAC

Service Public
d'Assainissement
Non Collectif



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

L'assainissement non collectif constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Les eaux usées nécessitent d'être traitées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement.

Sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie, les habitants résidant principalement dans des zones d'habitats dispersés ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées. Ils doivent alors être équipés d'installations d'assainissement non collectif. C'est à ce moment qu'intervient le **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)** rendu obligatoire pour les collectivités en 2005.

Entretien

Le propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif doit faire régulièrement assurer l'entretien et la vidange par une personne agréée, par le représentant de l'État dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. La liste des vidangeurs agréés est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Eure.

Le justificatif de vidange délivré par l'entreprise qui prend en charge le transport et l'élimination de ces matières doit être conservé par le propriétaire de l'installation vidangée afin de justifier de l'entretien de l'installation. Ce document vous sera réclamé par le technicien lors des visites de contrôle.

Les missions du SPANC

Le SPANC est un service de proximité. Il intervient au quotidien pour conseiller et accompagner les usagers, mais aussi réaliser les diagnostics dans le cadre de vente immobilière (valables 3 ans) ou encore vérifier la conception et l'exécution des travaux. Par ailleurs, de plus en plus de particuliers sollicitent l'EPN pour effectuer des vidanges de fosse.

Les ennemis de l'assainissement non collectif

Les objets et produits à ne pas rejeter dans votre assainissement individuel peuvent être classés en 3 catégories :

Les empoisonneurs : affectent le pouvoir épurateur des bactéries. *Ex : peintures, vernis, produits de nettoyage, déchets contenant de l'huile, médicaments...*

Les bloqueurs : colonisent les canalisations et provoquent à la longue le colmatage ou le bouchage du dispositif. *Ex : restes de nourriture, lingettes, mégots, cotons tiges et couches, lames de rasoir, préservatifs...*

Les sédimenteurs : non biodégradables, ils se déposent dans le fond de la fosse et réduisent à la longue la capacité de traitement. *Ex : sable pour les oiseaux, litière pour chat, cendres ou encore les eaux de ciment.*

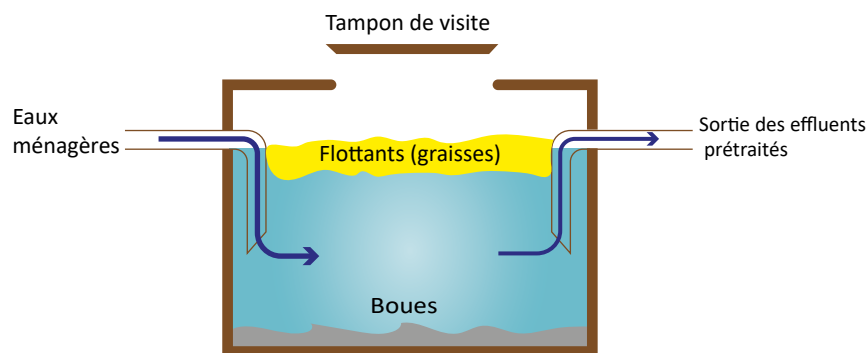
Leur place est dans la poubelle ou à la déchèterie.



Nos conseils d'entretien

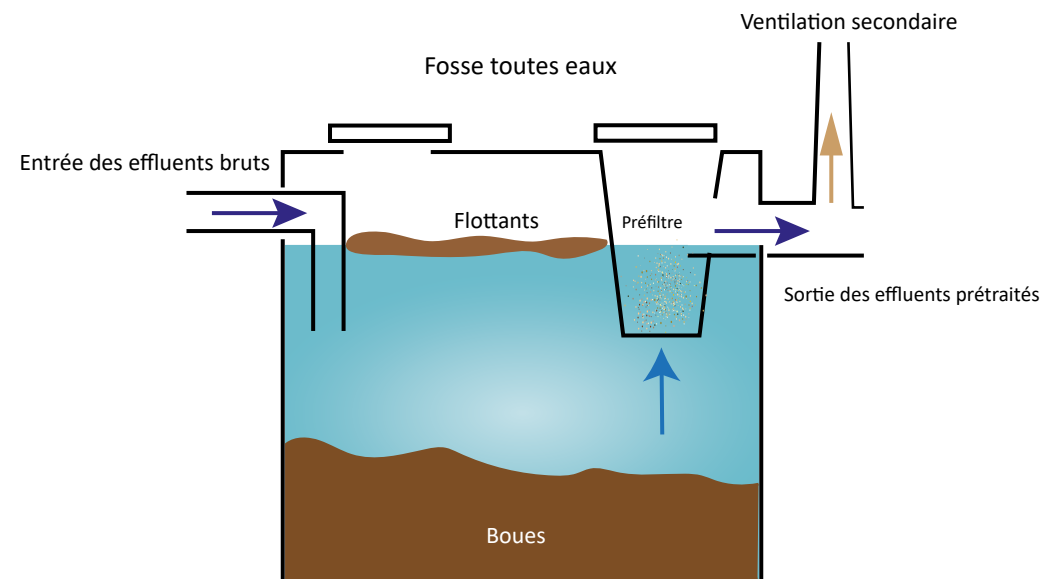
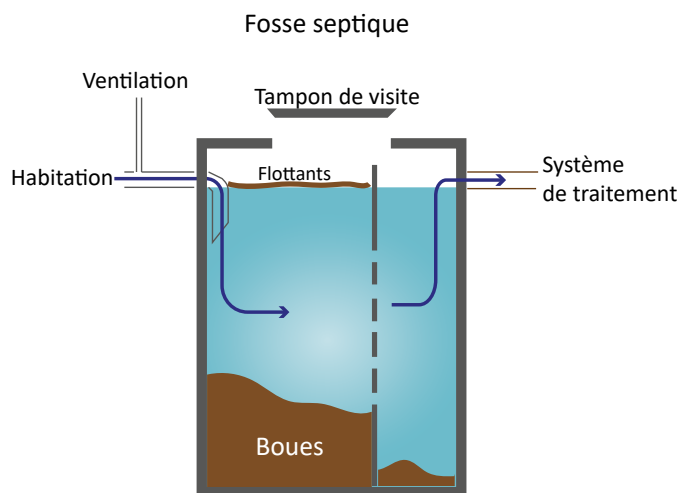
Bac dégraisseur

Il faut enlever la graisse en surface tous les mois et assurer une vidange périodique de la totalité du bac.



La fosse septique ou toutes eaux

Elles doivent être vidangées lorsque le volume de boue atteint 50% du volume de la fosse.



Le poste de relevage

Il faut assurer un nettoyage périodique du poste de relevage et tester le dispositif de déclenchement (ex : poire).

Ils doivent être contrôlés et nettoyés 1 à 2 fois par an.



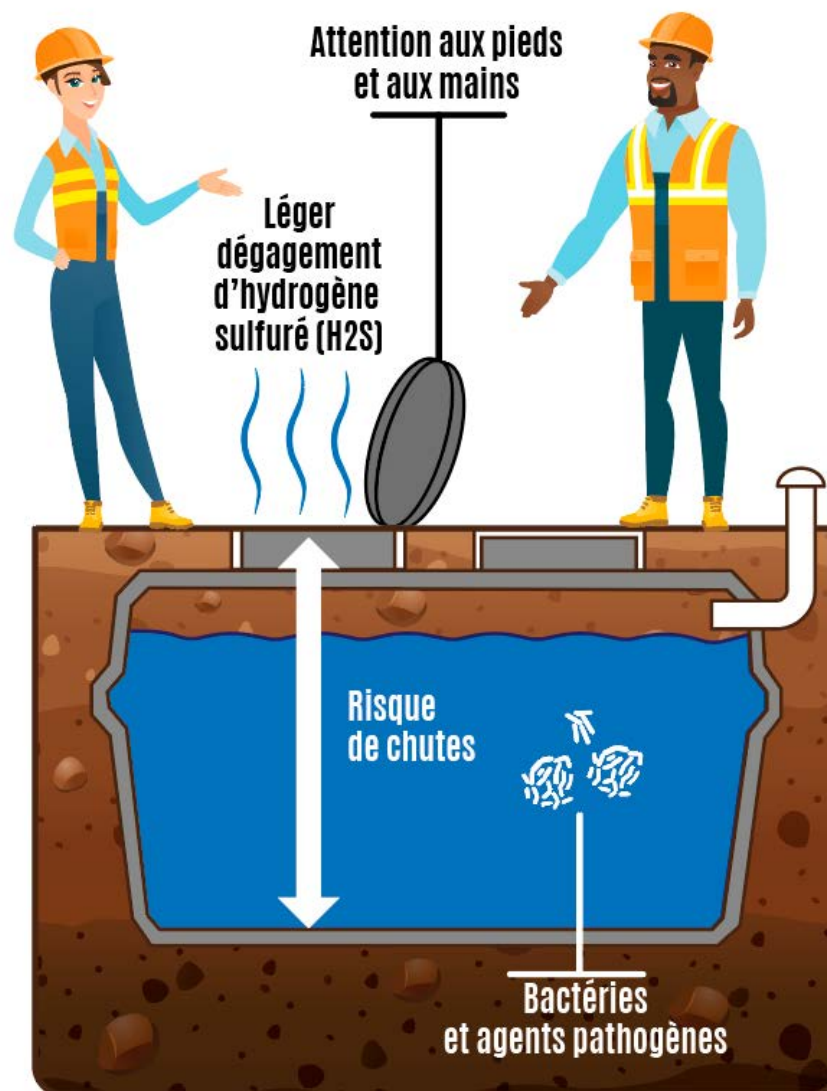
Pour les regards du système de traitement, le nettoyage consiste à enlever les éventuels dépôts de matières (ne pas utiliser de jet d'eau !)

N'oubliez pas

- Les regards de visite doivent rester accessibles.
- L'installation doit être hors d'atteinte des racines des arbres.
- Ne pas recouvrir le traitement d'un revêtement imperméable (surtout pas de goudron).
- Ne pas rajouter de terre sur le dispositif : la hauteur de recouvrement est réglementée.
- Ne pas rajouter de terre sur le dispositif : la hauteur de recouvrement est réglementée.
- Ne pas rouler avec des véhicules à moteur (risque d'écrasement des tuyaux).
- Ne pas stocker des charges lourdes.
- Ne pas construire sur la zone destinée à l'assainissement.
- Ne jamais déverser dans l'installation des eaux de pluie ou eaux de piscine, de pompe à chaleur, de vide cave ...
- Pour les filières agréées, suivre les prescriptions d'entretien du fabricant.



Avant toute intervention sur une cuve



**Pour toutes questions concernant
l'Assainissement Non Collectif,
contactez le SPANC :**

anc@epn-agglo.fr | 02 32 31 72 43

evreuxportesdenormandie.fr



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Ne pas jeter sur la voie publique